VENTE D'UN BIEN IMMEUBLE

Depuis 2016, le fisc oblige les contribuables (sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à 8 000 $ seulement au fédéral) à déclarer la vente réelle ou réputée ou le changement d'usage d'un bien immeuble (maison, condo, chalet) afin de se qualifier entre autres à l'exemption du gain en capital. Notez que si la propriété en question a été votre résidence principale durant toutes les années où vous en étiez propriétaire, aucun impôt ne sera toutefois exigé. Utilisez ce formulaire si vous avez vendu un bien immeuble.

Nom _____ Prénom _____ Année _____

VENTE DANS L'ANNÉE

Adresse de la résidence : _____

Ville : _____ Code postal _____

J M A J M A

Date d'achat : _____ /_____ /_____ Date de la vente : _____ / _____ / _____

Prix d'achat : $ _____ Prix de vente : $ _____

Était-elle votre résidence principale durant toutes ces années ? Oui ____ Non ____

Si non, décrivez les années qu'elle n'était pas considérée comme votre résidence principale _____

_____

Étiez-vous propriétaire avec une autre personne ? Oui ____ (**conjoint** ___ / autre ___) Non ____

Pendant la période où vous étiez propriétaire, déteniez-vous une autre habitation (ex. : chalet, condo) ? Oui ____ * Non ____

** Si oui, nous communiquerons avec vous*

Signature _____ Date _____

Je certifie que l'information fournie sur ce document reflète la réalité en ce qui a trait à mes propriétés qui sont considérées comme résidences principales. Faire une fausse déclaration ou omettre de déclarer une vente ou un changement d'usage d'une de mes résidences principales peut maintenant entrainer des pénalités importantes.